



# AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de Saint André d'Hébertot

## Lotissement "Le Jardin des Chevaliers I"

Permis d'aménager n° PA 014 555 23 D0002 accordé le 28 novembre 2023  
et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 014 555 23 D0002 M01 accordé le 28 juin 2024

**LOT n°**  
**1**

Superficie totale : 809 m<sup>2</sup>

Cadastre : ZB n°178p

Surface de plancher : 300 m<sup>2</sup>

## PLAN DE VENTE



02 31 65 02 20  
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 2107-20



**PONT-LEVEQUE** • Bureau principal  
9, Place du Bras d'Or  
14 130 Pont-L'Évêque

**CAEN** • Bureau secondaire  
102 Ter, Avenue Henry Chéron  
14 000 Caen  
Responsable : *Guillaume Doligez*

**FALAISE** • Bureau secondaire  
44, rue Georges Clémenceau  
14 700 Falaise  
Responsable : *Jean-Marc Pienot*

**ARGENTAN** • Permanence  
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix  
61 200 Argentan  
Responsable : *Jean-Marc Pienot*  
Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Les autres jours sur rendez-vous

Successions de Gérard DOUGÉZ - Gustave LUBAC - Maurice RIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLÉMENTEAU  
SELARL au capital de 150 000€ - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	04.11.2025	AD

# DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

## Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m<sup>2</sup>.

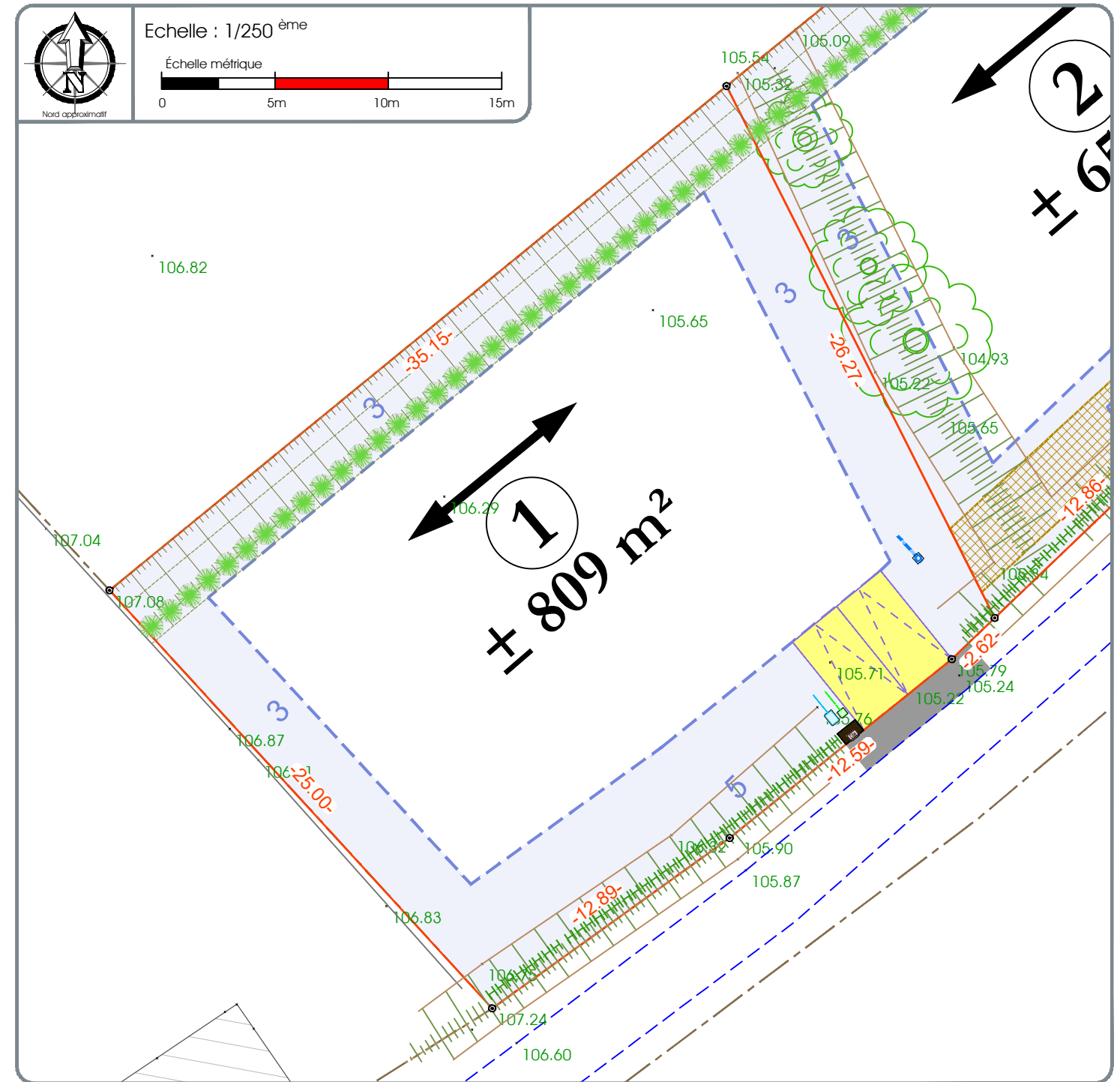
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le ..... 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

**Document Provisoire**



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE	Repères parcellaires matérialisés :	LEGENDE BRANCHEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Application cadastrale</li> <li>Périmètre des lots</li> <li>Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)</li> <li>Servitude de passage de réseaux</li> <li>Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes</li> <li>Orientation du faîtage principal</li> <li>Haie existante à renforcer, à préserver et à entretenir (à charge acquéreurs)</li> <li>Obligation de plantation de haies bocagères (à charge acquéreurs)</li> <li>Entourage bois encadrant les coffrets (à charge lotisseur)</li> <li>Cote parcellaire (en mètres)</li> <li>Repère parcellaire provisoire non matérialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bo = borne</li> <li>Mp = marque peinture</li> <li>Sp = spit (clou de voirie)</li> <li>Ac = angle de clôture</li> <li>Repère parcellaire non matérialisé :</li> <li>Am = angle de mur</li> <li>Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coffrets électriques</li> <li>Citerne eau potable</li> <li>Regard télécom</li> <li>Boîte de branchement à passage direct</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès (hors lotissement)</li> <li>Espaces verts (espace commun du lotissement)</li> <li>Noue et/ou merton du récupération des eaux pluviales du bassin versant amont (à charge du lotisseur)</li> </ul>	<p>Les repères seront mis à jour après bornage du lot.</p>	<p>La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.</p>

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet vieilles sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en août 2020.